

## PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SCEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Le 12 Septembre 2016 à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques SIMEON, maire.

**Etaient présents :** M. SIMEON Jean-Jacques, M. SADARGUES Marc, M. GENSSLER Bernard, Mme HAAS Nicole, BOTTURA Jean-Louis, M. CABARROQUE Jean-Claude, Mme TRILLES Sophie, Mme GUILLOT Gisèle, M. Mme FRANCK Hélène, Mme Anne Marie COUZINET, M. Robert LOIDI, M. Patrice BAYON, Mme DE RUS LLORDEN Coralie, M. CATALA Damien, M. Claude AROUXET

**Etaient Absentes excusées :** Mme Martine GONCALVES a donné procuration à Mme Gisèle GUILLOT, Mme PUY Françoise a donné procuration à M. Jean-Jacques SIMEON, M. JURADO Jean-Claude, Mme LE FRANCO Audrey

**Etait absent :**

**Secrétaire :** M. SIMEON Jean-Jacques

#### Ordre du jour :

01. Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal,

#### Juridique :

02. Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes,  
03. Approbation mise en place groupement de commande marché des assurances avec la Communauté de communes,

#### Urbanisme :

04. Délibération approuvant les nouveaux montants de la vente des parcelles du lotissement le Petit Pré,  
05. Délibération portant sur le bilan de la concertation de la révision du PLU,

#### Finances :

06. DM2,  
07. Demande de subvention installation d'un chauffage réversible à l'étage de la mairie,  
08. Demande de subvention auprès du Conseil départemental afin de moderniser l'équipement informatique,

#### Sdehg :

09. Mise en souterrain du réseau basse tension aérien du centre du village rues Ste-Claire et de l'Eglise,  
10. Rénovation de l'éclairage chemins d'Empiquet et de Faudade,

## **Conventions :**

11. Convention avec le Ram pour l'utilisation des locaux municipaux et de la médiathèque,
12. Modification du règlement de la médiathèque,
13. Convention avec le SIVS(mise à disposition d'un personnel).

### **01. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal :**

M. le Maire donne par la suite lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 12 Septembre 2016 et propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **02. Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après les interventions de M. Robert LOIDI qui est favorable à cette délibération mais est déçu par les critères. Mme Nicole HAAS et M. Jean-Jacques SIMEON reprécisent les compétences obligatoires de l'EPCI.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **03. Approbation mise en place groupement de commande marché des assurances avec la Communauté de communes :**

M. le Maire précise que ce groupement a été fait notamment à la demande de la commune de LEVIGNAC.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **04. Délibération approuvant les nouveaux montants de la vente des parcelles du lotissement le Petit Pré :**

La présente délibération prend en compte le projet d'implantation d'un centre médical accueillant de nouveaux médecins dans un secteur où les structures médicales sont rares. Cet outil répondra ainsi aux attentes de la population. Ainsi, les prix des lots sont réévalués.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **05. Délibération portant sur le bilan de la concertation de la révision du PLU :**

M. Jean-Jacques SIMEON fait le bilan de la concertation de la révision du PLU en rappelant notamment les procédures de publicité et de concertation avec la population. Ces propos sont complétés par M. Jean-Claude CABARROQUE, M. Bernard GENSSLER et M. Jean-Louis BOTTURA.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**06. DM2 :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**07. Demande de subvention installation d'un chauffage réversible à l'étage de la mairie :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**08. Demande de subvention auprès du Conseil départemental afin de moderniser l'équipement informatique :**

Mme Sophie TRILLES présente rapidement le fonctionnement de la médiathèque ainsi que les besoins recensés. M. Patrice BAYON précise les objectifs qui ont été assignés pour la rentrée.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**09. Mise en souterrain du réseau basse tension aérien du centre du village rues Ste-Claire et de l'Eglise :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**10. Rénovation de l'éclairage chemins d'Empiquet et de Faudade :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**11. Convention avec le Ram pour l'utilisation des locaux municipaux et de la médiathèque :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**12. Modification du règlement de la médiathèque :**

Interventions diverses autour de la fin de la gratuité pour la responsable du centre social.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sauf pour la fin de la gratuité pour la responsable du centre social.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**13. Convention avec le SIVS (mise à disposition d'un personnel) :**

Mme COUZINET et Mme HAAS sollicitent des précisions. M. Jean-Jacques SIMEON leur indique que l'agent sera mis à disposition 10h/semaine.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Ainsi fait et délibéré le 12 Septembre 2016**

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme**

**LE MAIRE**

SIMEON Jean-Jacques

**LES ADJOINTS**

GUILLOT Gisèle

BAYON Patrice

LOIDI Robert

CABARROQUE Jean-Claude

**LES CONSEILLERS DELEGUES**

GENSSLER Bernard

TRILLES Sophie

**LES CONSEILLERS**

AROUXET Claude

COUZINET Anne-Marie

DE RUS LLORDEN Coralie

BOTTURA Jean-Louis

FRANCK Hélène

SADARGUES Marc

CATALA Damien

HAAS Nicole